

MAISON de l'ENFANCE

Crèche familiale

- ▶ La crèche familiale est une structure permettant un accueil familial des enfants de moins de 4 ans, au domicile d'une assistante maternelle.
- ▶ La crèche est dirigée par une infirmière-puéricultrice qui assure un accompagnement de l'accueil de l'enfant par le biais de visites au domicile de l'assistante maternelle et de temps collectifs tels que les jardins d'éveil ou les bébés lecteurs (médiathèque).
- ▶ Un pédiatre effectue un suivi des enfants et est référent en matière de santé.
- ▶ Un psychologue intervient en fonction des besoins auprès des assistantes maternelles et des parents.



Le coût de l'accueil

Le tarif horaire est variable. Il est calculé en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants dans le foyer.

Aucune indemnité n'est à verser en supplément.

La nourriture est fournie par l'assistante maternelle (sauf lait maternisé).

Le matériel de puériculture est prêté par la crèche.

En cas d'absence de l'assistante maternelle, des solutions de remplacement sont proposées.

*Pour tout renseignement ou inscription,
contacter la directrice*

Maison de l'Enfance
22, rue de la République
Tél. 02.54.21.25.22

